

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 038-213803364-20240506-2024_06_05_34-DE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil vingt quatre
le six mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 mai 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, , Mme BURGAUD Véronika, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, ,

ABSENTS EXCUSES : M. LAROSE Didier (pouvoir donné à M. LEFAIVRE Pierre-Gilles), M. BOITON Roger (pouvoir donné à Mme BIEUVELET), M. PACITTI Jacques (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. AUTISSIER Bertrand.

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 34

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent exerce depuis janvier 2022 les fonctions d'agent de restauration scolaire en qualité d'agent technique territorial contractuel pour faire face à un accroissement d'activité au restaurant scolaire. Aujourd'hui, l'activité de la cuisine requiert du personnel supplémentaire et nécessite de garder cet emploi. Elle propose donc qu'à la prochaine rentrée scolaire, cette personne soit mise en stage. Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Sur proposition de Mme la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE La création d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet (d'une durée hebdomadaire de 24 heures) à compter du 1^{er} septembre 2024,

MODIFIE ainsi le tableau des emplois,

INSCRIT au Budget les crédits correspondants.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 06 mai 2024.

Mme la Maire,
Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le 07.05./2024
- après télétransmission électronique le 07.05./2024
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 07.05./2024